

**DÉCISION N°2022-193 DU 9 MAI 2022  
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

Le directeur général de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision de délégation de signature-cadre en vigueur à la date de la présente décision,

**DÉCIDE**

**Article 1**

En l'absence de Mme Sylvie SAUVAGE, Directrice de programme sa signature est déléguée à Mme Servane de MONTIGNY, Directrice de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

**Article 2**

La présente décision produira ses effets entre le lundi 9 mai 2022 et le vendredi 13 mai 2022 inclus

  
Le directeur général,

**David BARJON**